

## Du soutien au fab-lab associatif Limouzi-lab au projet de tiers-lieu mutli-acteurs

### Le projet en quelques mots :

*Si Limoges compte d'ores et déjà plusieurs « tiers-lieux » privé ou associatif, sous forme d'espaces de co-working ou de fab-lab, ceux-ci sont parfois dans des situations précaires et il n'y a pas encore de projet de plus grande ampleur qui apporterait une visibilité à une échelle plus large. Dans ce contexte, l'année 2017 semble marquer un tournant avec la mise en place d'un projet commun entre des acteurs privés et publics dont l'université, la fondation de l'université ou la ville. La DREAL et la préfecture prennent également une part active dans cette dynamique en favorisant aujourd'hui la mise en relation des acteurs et en tant que potentiel utilisateur du tiers-lieu demain.*

### 1- La genèse du projet

Il convient de distinguer le projet Limouzi-Lab du projet de tiers-lieu multi-acteurs.

#### 1.1- Limouzi-lab recherche un nouveau local

Le fab-lab Limouzi-lab a été créé en 2012, sous format associatif, en région parisienne avant d'être transféré à Limoges. Le transfert correspond au choix des deux créateurs de quitter Paris. Le choix de Limoges s'est fait à partir du constat de l'absence de tiers-lieux équivalents dans la ville, « *la place étant vacante* ».

Il s'agit d'un laboratoire informatique, électronique et électrique pour mettre en place des projets et/ou tester et finaliser des produits. Ce Fab-lab est aussi un atelier de réparation d'appareils électriques et électroniques pour les particuliers comme pour les entreprises, au travers de prestations.

Le projet s'est monté rapidement sans business modèle, en s'appuyant sur le prêt provisoire d'un local par une start-up de fabrication de robot humanoïde, rencontré lors d'une conférence Pecha Kucha<sup>1</sup>. Il fonctionne grâce à du bénévolat à partir de matériel fabriqué ou récupéré (imprimante 3D, tour, fraiseuse, machine à coudre professionnelle, etc.). Sa dimension éducative et pédagogique est également très forte vis-à-vis du public scolaire ou vis-à-vis de population en situation d'insertion professionnelle.

Il regroupe une soixantaine d'adhérents, auquel s'ajoute des utilisateurs occasionnels. La structure cherche aujourd'hui à financer un emploi et un local adapté (passer de 80m<sup>2</sup> à 500m<sup>2</sup> et si possible gratuit, au moins dans un premier temps) de manière pérenne.

L'association a interpellé, entre autres, la DREAL Nouvelle Aquitaine<sup>2</sup> pour être aidée dans la recherche de nouveaux locaux et pour développer ses activités. Afin de répondre à cette demande, la DREAL a répondu, début 2017, à l'appel à projets du CGDD « Projets innovants dans le champ de l'économie verte ». Mais le dossier n'a pas été retenu, car le projet n'était pas assez mature et en adéquation avec l'objet de l'appel à projets. Les besoins en financement portaient sur

1 Format de présentation orale associée à la projection de 20 diapositives se succédant toutes les 20 secondes et de préférence sans effet d'animation (la présentation dure 6 minutes et 40 secondes au total)

2 La DREAL Nouvelle Aquitaine est implantée sur trois sites : Limoges, Poitiers et Bordeaux.

de l'accompagnement pour une étude de faisabilité et non, comme il était attendu, de l'investissement pour la mise la place de nouveaux usages ou services. Par la suite, elle s'est investie dans la prise de contact avec d'autres partenaires possibles sur la ville de Limoges afin de monter un projet de tiers-lieu réunissant plusieurs acteurs dont Limouzi'lab.

A ce jour, Limouzi-lab n'a plus de local et est donc à l'arrêt le temps de retrouver un local adéquat.

### **1.2- La fondation de l'université de Limoges rassemble des acteurs dispersés**

Le projet de tiers-lieu plus global, est né des rencontres entre plusieurs acteurs souhaitant chacun, de leur côté, mettre en place ou pérenniser un espace de coworking ou un fab-lab : Limouzi-lab, la DREAL, la fondation de l'université, l'université de Limoges, le point info énergie ou encore le Centre de transfert technologique sur la céramique, etc. Jusqu'alors, chaque acteur construisait son propre projet, recherchait un local adapté à ses seuls besoins et sollicitait individuellement les partenaires possibles dont la ville.

Partant du constat de la multiplicité des démarches isolées, une séance de co-créativité a été organisée, le 9 février 2017, à l'initiative de la fondation de l'université (cf. note « projet de création de Tiers-lieu » publié par la fondation et le 4 pages du même nom publié par la DREAL), afin de fédérer les acteurs intéressés, en s'appuyant sur le centre de Co-Design de l'université.

Au fil du temps, plusieurs localisations physiques ont été explorées, ce qui a donné lieu à des échanges informels sur l'opportunité et la faisabilité du projet :

- Un espace proposé par l'agglomération, mais en dehors de la ville-centre ;
- Un local au sein de l'université, mais avec des restrictions d'accès et d'appropriation ;
- Une friche Engie, qui a accueilli une « recycling party », mais trop complexe et coûteuse à mobiliser ;
- La caserne militaire Marceau, devenue propriété de la ville, mais dont le projet qui concentrait l'attention est un centre des congrès.

### **1.3- La ville propose un lieu pour concrétiser le projet**

Enfin, une réunion a été organisée en préfecture, fin juin 2017, avec la ville, la DREAL, la Caisse des dépôts et consignation, la fondation de l'université et l'Association Limousine des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication. Cette réunion informelle, « entre techniciens » avait pour but de questionner l'opportunité pour la ville d'accueillir un tiers-lieu dans le cadre du renouvellement urbain de la caserne Marceau. La Caisse des dépôts et la DREAL ont proposé à cette occasion leur soutien pour financer une étude de faisabilité pour un projet de tiers-lieu.

A la suite de cette réunion, et à partir du travail de synthèse réalisée par la fondation de l'université, la ville a mis à profit l'été 2017 pour étudier en interne avec l'appui d'un cabinet conseil, l'opportunité d'un projet de tiers-lieu rassemblant la diversité des savoir-faire de la ville.

Fin septembre, le principe d'implanter un tiers-lieu au sein de la caserne Marceau, dans le cadre d'un projet sous la maîtrise d'ouvrage de la ville, a ainsi été acté. La prochaine étape devrait consister à réaliser une étude de programmation, à partir des premiers travaux menés par la fondation de l'université et d'échanges avec les multiples parties prenantes potentielles (partenaires ou futurs occupants).

## **2- Les objectifs visés**

Pour les acteurs rencontrés, l'objectif d'un tiers lieu est avant tout de favoriser la rencontre et la mise en relation de publics divers, y compris au sein du grand public, qui ne se seraient pas rencontrés sinon, afin d'apprendre et de partager son expérience avec les autres utilisateurs.

Ainsi, au sein de Limouzi-lab, « *On se réunit entre gens qui bricolent, les personnes arrivent avec des projets personnels au départ puis restent pour aider les autres, échanger les savoirs (..) c'est avant tout un lieu de rencontre, de convivialité avant la fabrication* ».

Néanmoins, avec le changement d'échelle et le projet d'un tiers-lieu global, l'objectif est également de redynamiser le quartier autour de la caserne et le territoire plus largement. L'enjeu est qu'un tel projet débouche sur des projets communs et des créations d'entreprises.

En répondant à l'appel à projets *« projet innovants dans le champ de l'économie verte »*, la DREAL souhaite ainsi *« pousser à l'installation au sein d'un même espace de travail d'autres activités centrées autour de l'usage des nouvelles technologies permettant des synergies à même d'en assurer une plus grande lisibilité et une vulgarisation tout public, et à promouvoir la création d'emplois pérennes sur le site »*.

Dans sa note sur les tiers-lieux, la fondation de l'université synthétise ainsi ce double objectif, en mettant en avant à la fois les intérêts pour les étudiants *« d'améliorer l'insertion professionnelle »* et *« l'entrepreneuriat »*, pour les entreprises de bénéficier *« d'un lieu de prototypage »* et de mieux faire coïncider les compétences acquises à leurs besoins, et enfin pour le grand public d'avoir accès à une offre de sensibilisation, de vulgarisation des sciences, ainsi que d'acquisition de compétences.

#### **4- Les perceptions et définitions du tiers-lieu et de l'innovation publique**

Les acteurs rencontrés partagent le point de vue que l'innovation publique doit permettre de simplifier les relations entre les institutions publiques et les usagers grâce à moins de formalisme et plus de réactivité. Cela implique des changements culturels (droit à l'échec) et organisationnels (ne pas se limiter à sa fiche de poste) importants. Cela nécessite également de s'appuyer sur des nouveaux outils (cf. centre de co-design, tiers-lieu, etc.).

Concernant la définition d'un tiers-lieu, les différents points de vue se rejoignent sur l'objectif de de créer un lieu ouvert afin de favoriser les rencontres et l'échange entre des acteurs. Ils pointent également le principe de partager et de mutualiser un environnement et des moyens matériels. Des différences apparaissent néanmoins concernant les publics/usagers visés, entre le grand public d'une part (lieu d'acculturation, d'apprentissage, de solidarité, etc.) et les acteurs économiques de l'autre (lieu de prototypage, d'accélérateur de projets, etc.).

Par ailleurs, un acteur souligne qu'au début cela s'adressait à des acteurs qui avait peu de moyens (des personnes précaires, acteurs isolés, jeunes start-up), mais qu'aujourd'hui cela s'adresse et intéresse tout le monde dans un contexte de transition écologique, numérique ou sociale.

#### **5- La gouvernance, le fonctionnement**

Sur ce plan-là, rien n'est encore arrêté. Ce que l'on peut dire à ce stade, c'est que depuis un peu moins d'un an, de nombreuses rencontres ont eu lieu pour échanger sur un projet de tiers-lieu à Limoges, mais que ces rencontres ont été à géométrie variable en termes d'acteurs présents. Elles n'ont que rarement donné lieu à des documents de rendu compte et de formalisation des échanges, mis à part un document synthétique de la DREAL, dans lequel la conception du lieu occupait une place importante, et une note plus détaillée de la fondation de l'université. Fondation qui semble d'ailleurs ciblée par la ville comme porteur de projet potentiel. En effet, cette capacité à faire la synthèse des objectifs et besoins de chacun est une condition indispensable pour convaincre la ville de s'engager dans cette démarche.

Dans ce processus, il faut pointer que la ville (cela aurait pu être l'agglomération si celle-ci disposait de locaux dans la ville-centre) apparaît pour tous comme un acteur incontournable pour financer le projet et en particulier le lieu physique.

Il faut également souligner que la préfecture semble apparaître comme un acteur utile et pertinent pour favoriser la mise en relation des acteurs. La réunion organisée, fin juin 2017, bien qu'étant une action ponctuelle, dans ce processus d'émergence d'un tiers-lieu, semble avoir joué un rôle

important dans la mobilisation de la ville sur le sujet, alors qu'elle était jusqu'alors concentrée sur le projet de centre des congrès.

Pour la suite, la ville a acté qu'elle resterait maître d'ouvrage du tiers-lieu, en mobilisant notamment des fonds apportés par l'Etat et dédiés à la rénovation de la caserne Marceau. Elle n'envisage pas, par contre de gérer cet espace en régie, mais au contraire de confier le portage du projet ou tout du moins sa préfiguration à un acteur tiers.

## **6- La localisation du tiers-lieu**

Les réflexions, au cours de l'année, se sont portées sur plusieurs lieux dont une friche Engie, qui souhaite s'investir dans cette dynamique de tiers-lieu et qui est membre de la fondation de l'université, ou un local au sein de l'université ou encore un site au sein de la technopole appartenant à l'agglomération.

Concernant la friche, les contraintes opérationnelles et financières sont telles que le projet a rapidement été écarté.

Concernant le local au sein de l'université, au-delà des caractéristiques du local, certains acteurs trouvaient les conditions d'accès trop contraignantes (badges, heures d'ouverture, localisation sur le campus) et donc contradictoires avec l'esprit d'un lieu ouvert.

Enfin, les propositions de lieu en-dehors de la ville-centre sont rejetées par plusieurs acteurs du projet qui souhaitent rester dans la ville-centre pour des questions d'image et d'accessibilité.

## **7- Les bénéficiaires**

En cohérence avec les différents objectifs visés par chaque acteur, les projets des uns et des autres ciblent les acteurs économiques (PME), les enseignants-chercheurs, les étudiants ou la société civile. Le projet de la ville s'oriente lui en priorité vers les acteurs économiques et l'université, bien qu'une dimension culturelle dans l'optique d'animer le lieu et le quartier, et donc tourné vers le grand public, n'est pas à exclure.

## **8- Les premières actions menées et envisagées**

Le lieu n'étant pas encore créé, il est difficile de parler de premières actions menées ou envisagées. Le seul document structurant est la note de cadrage, produite par la fondation de l'université sur les besoins et objectifs d'un tiers-lieu.

## **9- Les financements mobilisés**

Le projet a vocation à s'intégrer dans le projet de rénovation de la Caserne Marceau qui bénéficie de financement de l'Etat en accompagnement de sa cession à la ville.

## **10- Les premiers enseignements**

Après un peu plus de 6 mois d'échanges et discussion, le projet de tiers-lieu devrait connaître un nouveau tournant avec l'investissement de la ville de Limoges sur le sujet.

Ces six premiers mois ont mis en lumière l'intérêt grandissant d'une grande communauté d'acteurs diversifiés (services déconcentrés de l'Etat, collectivité, université, étudiants, entreprises, société civile, etc.) pour le sujet « *à la mode* », pour reprendre un terme entendu, des tiers-lieux.

Malgré les nombreux acteurs qui ont consacré du temps à échanger sur leurs idées, il n'y a eu que

peu de formalisation. Pour certains, cela s'explique par le rejet de la bureaucratie et des montages de dossiers, en opposition aux contacts directs et à la mise en pratique rapide. Pour d'autres, ce serait plutôt un « *manque de temps, d'argent ou de légitimité* ». Ce manque de formalisation a retardé la mobilisation de la ville sur un sujet nouveau pour elle, et a limité la capacité à solliciter la région qui porte un appel à manifestation d'intérêt continu sur les tiers-lieux en 2017 et 2018<sup>3</sup>.

L'identification d'un lieu est apparue, pour la plupart comme un but en soit, ou tout au moins comme un passage obligé pour rendre le projet plus concret. Cela a précédé le travail de définition des besoins de chacune des parties prenantes du projet et d'ajustement des objectifs. De plus, la collectivité locale apparaît à tous, comme un acteur incontournable pour mobiliser le foncier nécessaire à ce type de projet d'ampleur, par opposition aux tiers-lieux de tailles modestes et « isolés » déjà présents sur la ville et l'agglomération (essentiellement des espaces de co-working privés). Le crowdfunding ou le mécénat sont identifiés comme des sources de financement pour le fonctionnement courant, ou de l'investissement matériel, mais pas pour la mobilisation d'un local qui accueille et incarne le projet.

**=> De cette expérience, il ressort deux points majeurs pour favoriser l'émergence d'un tiers lieu : la présence d'un porteur de projet capable d'incarner le projet et de favoriser le consensus entre les intérêts ou envies des différentes parties prenantes, et la disponibilité d'un lieu physique (ou d'un local adapté). Sur le deuxième point, la ville dans le contexte de Limoges, s'affirme comme un interlocuteur incontournable. Concernant, l'identification d'un porteur de projet, si la puissance publique semble légitime pour contribuer à la mise en relation des acteurs (préfecture) et la définition du projet (DREAL), son portage et sa formalisation semble être dévolus à des acteurs para-publics (fondations, associations) ou privés.**

---

3 L'Appel à Manifestation d'Intérêt tiers-lieux vise au repérage, à l'accompagnement par la délégation numérique et à l'attribution d'un soutien régional pour soutenir des projets de création de tiers-lieux ou le soutien à des projets de réseau. L'aide porte sur l'aménagement et l'équipement du lieu, les frais de personnels, les missions de consultants ou de communication, ou encore les études préalables.

## **ANNEXE**

### **Personnes interviewées :**

- Véronique Lagrange de la DREAL (mission développement durable), les 30/05/17 et 4/09/17
- Philippe Garin de la DREAL (mission développement durable), le 30/08/2017
- Clément Chadeyron, fondateur de Limouzi'lab, le 01/09/2017
- Nacereddine Belili de la préfecture de Haute-Vienne, le 03/10/16
- Frédéric Fournaud, de la ville de Limoges (mission stratégie et performance), le 03/10/16
- Marie-Pierre Pinto, présidente de la fondation de l'université de Limoges, le 04/10/16

### **Documents-ressources :**

- La réponse de la DREAL à l'appel à projets «Projets innovants dans le champ de l'économie verte »
- Le 4 pages « projet de création d'un tiers-lieu » de la DREAL
- La note « projet de création d'un tiers-lieu » de la fondation de l'université, suite à la rencontre de créativité du 9 février 2017
- La présentation de Limouzi'lab intitulé « lab2,0 »